

## PORTUGAL

La convergence vers le niveau de vie moyen de la zone OCDE s'est inversée depuis 2000 en raison de la faiblesse particulière des gains de productivité du travail. Des réformes ont été adoptées récemment pour assouplir la législation protectrice de l'emploi et améliorer l'enseignement dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, mais d'autres réformes sont nécessaires, en particulier dans les domaines évoqués ci-après.

### Priorités fondées sur des indicateurs

#### **Augmenter les taux de scolarisation dans l'enseignement secondaire**

Le niveau d'instruction de la population d'âge actif est bas et la mobilité éducative entre générations est faible au regard d'autres pays. Le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) montre que les résultats en compréhension de l'écrit, des mathématiques et des sciences sont très inférieurs à la moyenne OCDE. La faiblesse de l'investissement en capital humain déprime les résultats de la productivité.

**Mesures prises :** les établissements de très petite taille ont été fermés pour plus d'efficacité, et l'aménagement de l'emploi du temps des enseignants permet une répartition plus efficace des ressources humaines. La formation des enseignants a été repensée. L'enseignement secondaire du deuxième cycle a été diversifié de façon à inclure des formations techniques et professionnelles. Les autorités sont en train de développer l'initiative *Nouvelles opportunités* visant à prévenir l'abandon scolaire et à améliorer le niveau de qualification de la population adulte.

**Recommandations :** accroître la composante non salariale des dépenses d'éducation. Continuer de renforcer la formation initiale et continue des enseignants. Mettre intégralement en œuvre un système d'évaluation fondé sur les résultats et de progression des carrières à l'intention des enseignants. Continuer de développer l'enseignement professionnel et technique. Suivre et évaluer les résultats de l'initiative *Nouvelles opportunités* au fur et à mesure de son extension.

#### **Alléger les charges administratives des entreprises**

La création, l'exploitation et la fermeture des entreprises ont été entravées par une réglementation coûteuse, notamment un régime d'autorisation très pesant qui a affaibli la concurrence et, partant, la croissance de la productivité dans l'ensemble de l'économie. Une harmonisation insuffisante de la réglementation avec celle des grands partenaires commerciaux a contrarié les échanges, en particulier dans les secteurs de services.

**Mesures prises :** le gouvernement a mis en route le programme SIMPLEX, initiative d'envergure destinée à assouplir la réglementation des marchés de produits, notamment en remplaçant les services traditionnels au guichet par des services en ligne. Les procédures d'autorisation faisant intervenir l'administration sont progressivement remplacées par des déclarations de bonne foi et par l'application de la règle du consentement tacite.

**Recommandations :** appliquer intégralement le programme SIMPLEX; en particulier, remplacer le régime d'autorisation par des déclarations de bonne foi pour la plupart des activités industrielles et commerciales. Renforcer la collaboration entre l'administration centrale et les communes pour assurer une mise en œuvre efficace au niveau local. Harmoniser les réglementations avec celles des principaux partenaires commerciaux, y compris en ce qui concerne les normes des secteurs de services et les qualifications exigées.

#### **Réformer la législation de protection de l'emploi**

Le régime de protection des travailleurs contre les licenciements individuels est l'un des plus restrictifs de la zone OCDE, et les procédures correspondantes sont très lourdes. L'emploi temporaire est limité à certaines situations, avec des restrictions concernant le nombre maximum de renouvellements des contrats et leur durée cumulée. Une LPE rigoureuse peut encourager les activités informelles et le dualisme sur le marché du travail, avec des effets préjudiciables sur l'efficacité dans le long terme.

**Mesures prises :** au deuxième semestre de 2008, le gouvernement a soumis un projet de loi qui, s'il est adopté, modifiera sensiblement la procédure de licenciement. Les réformes les plus importantes sont les suivantes : réduction du préavis de licenciement lorsque le salarié a moins de 4 ans d'ancienneté, distinction entre le licenciement illégal et le licenciement uniquement irrégulier et délai ramené d'un an à 60 jours pour l'action en licenciement abusif.

**Recommandations :** malgré l'importance des réformes récentes, la protection des travailleurs réguliers contre le licenciement restera plus restrictive qu'elle ne l'est en moyenne dans la zone de l'OCDE. Il serait possible d'assouplir encore les restrictions à l'emploi à durée déterminée. Il est indispensable que les réformes soient appliquées rapidement et efficacement.

### Autres grandes priorités

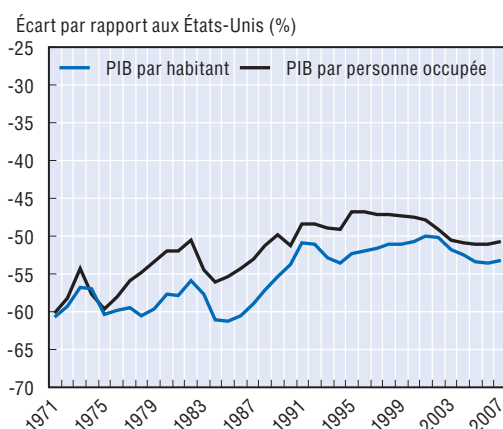
- **Concurrence dans les industries de réseau.** Dans les télécommunications, veiller à imposer la non-discrimination pour les frais de terminaison en réseau ou hors réseau sur les communications de téléphonie mobile. Accroître l'indépendance capitaliste des réseaux de télécommunication fixes et câblés récemment séparés. Encourager la concurrence sur les tarifs dans les services portuaires en facilitant la concurrence par comparaison. Mettre en place un régime d'appel d'offres ouvert pour les services ferroviaires. Favoriser l'accroissement des capacités de production électrique des nouveaux entrants en développant le système de centrales virtuelles et en autorisant la construction de nouvelles centrales.
- **Système fiscal.** Simplifier le système fiscal et élargir l'assiette de l'impôt sur les sociétés. Réduire les dépenses fiscales et éviter les modifications fréquentes de la législation fiscale.

## PORTUGAL

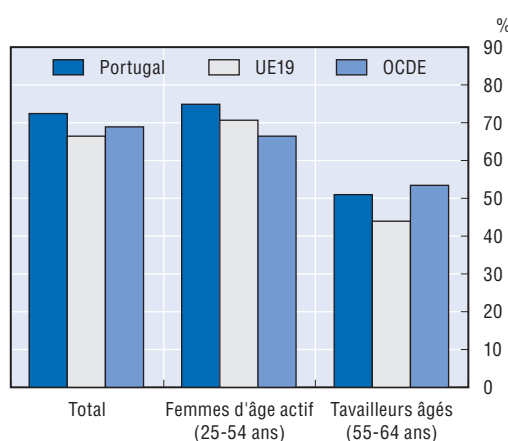
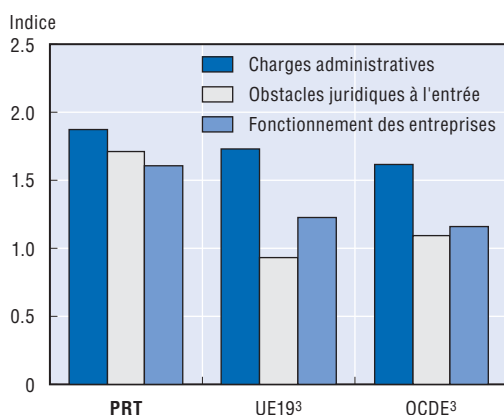
## Indicateurs structurels

Taux annuel moyen de croissance tendancielle, en pourcentage

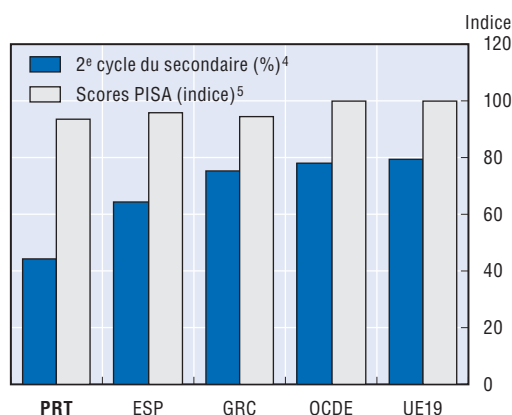
	1997-2007	1997-2002	2002-2007
PIB par habitant	1.5	1.9	1.1
Utilisation des ressources en main-d'œuvre	-0.2	-0.2	-0.2
dont : Taux d'emploi	0.3	0.4	0.3
Nombre moyen d'heures travaillées	-0.5	-0.6	-0.4
Productivité du travail	1.7	2.1	1.3
dont : Intensité capitalistique	..	..	..
Productivité multifactorielle	..	..	..

Source : Estimations fondées sur les *Perspectives économiques de l'OCDE*, vol. 2008/2, n° 84.A. Les écarts de PIB par habitant et de productivité restent importants<sup>1</sup>

## B. Le taux d'emploi total est supérieur à la moyenne de l'OCDE, 2007

C. La réglementation des marchés de produits est relativement forte, 2008<sup>2</sup>

## D. Le niveau d'instruction et les résultats éducatifs sont faibles dans l'enseignement secondaire, 2006



1. Écarts en pourcentage avec le PIB par habitant et par personne occupée des États-Unis, à parité de pouvoir d'achat constante (PPA) de 2000.
2. L'indicateur varie sur une échelle de 0 à 6, du degré de restriction le plus faible au plus élevé.
3. À l'exclusion de la Grèce, de l'Irlande et de la République slovaque.
4. Pourcentage de la population de 25 à 34 ans ayant au moins achevé le deuxième cycle de l'enseignement secondaire.
5. Moyenne des scores en mathématiques, sciences et lecture. OCDE=100.

Source : Graphique A : OCDE, *Base de données des comptes nationaux*; graphique B : OCDE, *Base de données des statistiques de la population active*; graphique C : OCDE, *Base de données sur la réglementation des marchés de produits*; graphique D : OCDE (2008), *Regards sur l'éducation* et OCDE, *Base de données PISA 2006*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/533826616320>